40/1

633809

FRENCH

N° 633.809 M. Pesenti Pl. unique

40/1
Oct. 29, 1927

Fig. 1

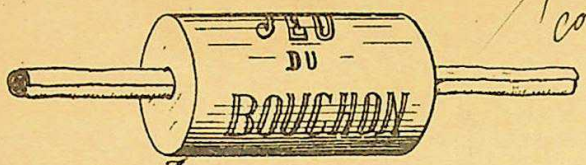

paper with the conditions

Either this cork or the disc of Fig. 3 is to be cut into as many small parts as possible by the customer of a store. The cuts may be entirely across the cork or partly so. The customer making the most cuts gets a prize.

The cork may have an advertisement on it, so that the cut off disks of Fig. 2 have to be properly reassembled to win the prize.

Fig. 2

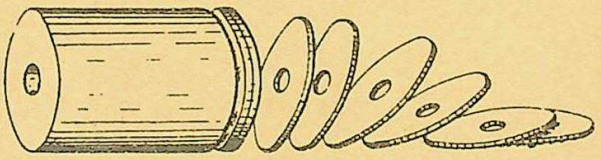

Fig. 3

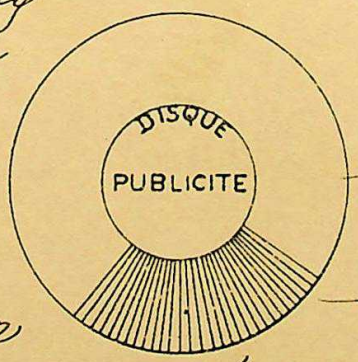

part yet to be cut

cut part

40/1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. XVIII. — Cl. 3. **N° 633.809**

Moyen nouveau de publicité.

M. Mario PESENTI résidant en France (Seine).

Demandé le 3 mai 1927, à 15h 55m, à Paris.
Délivré le 29 octobre 1927. — Publié le 4 février 1928.

La présente invention se rapporte à un moyen nouveau de publicité réalisé comme suit :

Un commerçant, épicier, crémier, cafetier, limonadier ou autre, distribue à ses clients un bouchon en liège ou un disque en papier ou autre matière, ou tout autre objet pouvant être découpé en lamelles ou entaillé. Le bouchon ou objet peut être découpé entièrement, les parties étant donc dans ce cas détachées les unes des autres. Le bouchon ou objet peut également être découpé partiellement, les parties n'étant pas, dans ce cas, détachées les unes des autres. Les parties découpées ou entaillées peuvent être de forme déterminée et changer de forme sans que celà puisse nuire en quoi que ce soit au principe du présent brevet.

Sur chaque bouchon ou objet est imprimé, de la façon qui convient le mieux, le nom ou la marque du produit à lancer. Les bouchons ou objets doivent être entaillés ou découpés en le plus de parties ou lamelles possible et celui qui est arrivé au plus grand nombre de parties ou de lamelles reçoit une prime. Bien entendu lorsqu'il a été décidé que le bouchon ou autre objet doit être découpé entièrement, c'est-à-dire lorsque les parties sont détachées les unes des autres, il faut que le bouchon ou l'objet soit reconstitué à l'aide des parties coupées et que le nom ou la marque redevienne apparent.

La figure 1 du dessin annexé représente, à titre d'exemple, un bouchon perforé dans sa longueur. Dans la perforation, est introduite une notice sur laquelle figure également la publicité et les conditions de réalisation. C'est sur cette notice qui forme tige que doivent être replacées les lamelles ou morceaux découpés.

La figure 2 du dessin représente le bouchon en partie découpé.

La figure 3 du dessin représente, à titre d'exemple, un disque en papier ou autre matière, en partie découpé. Au centre du disque figure la publicité, nom ou marque à lancer ou toute autre indication. Le découpage doit aller jusqu'à ce centre qui, lui, demeure intact et forme l'axe autour duquel restent attachées toutes les parties découpées.

RÉSUMÉ.

Moyen nouveau de publicité constitué par un bouchon, disque ou tout autre objet devant être découpé ou entaillé, par les clients, en le plus de parties possible. Le client qui est arrivé au plus grand nombre de parties reçoit une prime.

Mario PESENTI.
Par procuration :
Gentizon et Wild.

Prix du fascicule : 5 francs.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'Imprimerie Nationale, 27, rue de la Convention. Paris (15e).